

ACTION URGENTE

SAEED JADDAD DE NOUVEAU ARRÊTÉ ET INCARCÉRÉ

Le défenseur omanais des droits humains Saeed Jaddad a été arrêté le 25 novembre, après que la Cour d'appel de Salalah a confirmé sa condamnation à un an d'emprisonnement au titre de la Loi sur la cybercriminalité, pour un blog qu'il a rédigé en octobre 2014. Cet homme est un prisonnier d'opinion.

Le défenseur omanais des droits humains **Saeed Jaddad**, âgé de 49 ans, a été arrêté le 25 novembre lors d'une descente effectuée à son domicile à 1 heure du matin, et transféré à la prison d'Arzat, à l'ouest de Salalah, la capitale de la province du Dhofar. Une semaine auparavant, la cour d'appel de Salalah avait confirmé sa condamnation à un an d'emprisonnement et à une amende de 1 000 rials omanais (environ 2 450 euros). Le 31 mars, le tribunal de première instance de Salalah l'avait déclaré coupable d'avoir « incité à briser l'unité nationale et propagé la discorde au sein de la société », en raison d'un blog rédigé en octobre 2014 dans lequel il comparait les manifestations de 2011 dans la province du Dhofar à celles de 2014 à Hong Kong.

Dans une autre affaire, la cour d'appel de Mascate avait confirmé le 9 septembre sa condamnation à trois ans d'emprisonnement avec sursis et à une amende de 2 000 rials omanais (environ 4 900 euros). Le 8 mars, un tribunal de première instance de Mascate avait en effet déclaré Saeed Jaddad coupable d'« atteinte au prestige de l'État », d'« incitation à manifester » et d'« utilisation de réseaux sociaux pour diffuser des informations portant atteinte au caractère sacré de l'ordre public ».

Depuis 2015, il est de plus en plus difficile d'obtenir des informations sur les affaires et les procès à Oman. Il semble que les autorités ont resserré la vis, en restreignant la liberté d'expression et en intensifiant la pression exercée contre les militants pour qu'ils renoncent à leurs activités.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités omanaises à libérer Saeed Jaddad immédiatement et sans condition et à annuler sa condamnation et sa peine, car il s'agit d'un prisonnier d'opinion détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression ;
- engagez-les à faire le nécessaire pour qu'il puisse bénéficier des soins médicaux dont il a besoin, et communiquer régulièrement avec ses proches et l'avocat de son choix.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 13 JANVIER 2016 À :

Ministre de la Justice
Sheikh Abdul Malik al-Khalili
Ministry of Justice
PO Box 354
RUWI PC 112
Muscat, Oman
Courriel : info@moj.gov.om
Twitter : @moj_gov

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Ministre,*
Ministre de l'Intérieur
Hamoud bin Faisal bin Said Al Busaidi
Minister of the Interior
Ministry of Interior
PO Box 127, Ruwi 112
Muscat, Oman
Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Ministre,*

Copies à :

Président de la Commission nationale des droits humains
Mr Mohammed bin Abdullah Al Riyami
P.O. Box 29, Postal Code: 103
Bareq A' Shati
Muscat, Oman
Fax : + 968 24 648 801

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques d'Oman dans votre pays (adresse/s à compléter) :

Name Address 1 Address 2 Address 3 fax Fax number courriel Email address formule d'appel Salutation .

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la septième mise à jour de l'AU 318/14. Pour plus d'informations : www.amnesty.org/fr/documents/mde20/1516/2015/fr/

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

SAEED JADDAD DE NOUVEAU ARRÊTÉ ET INCARCÉRÉ

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Saeed Jaddad avait déjà été arrêté à plusieurs reprises. Interpellé le 14 janvier 2013, il a été détenu pendant six mois, dont huit jours à l'isolement. Il a été libéré fin juin 2013, avec l'interdiction de publier des articles dans des médias nationaux. Les autorités ont tenté de faire pression sur lui afin qu'il signe une déclaration dans laquelle il renonçait à ses activités en faveur de réformes et des droits humains, mais il a refusé.

En août 2013, il a été inculpé d'« atteinte au statut et au prestige de l'État » pour avoir prôné des réformes politiques et sociales et s'être entretenu avec des membres du Parlement européen. Il a été arrêté chez lui à Salalah le 21 janvier 2015, pour répondre de ces accusations. Son procès devant un tribunal de première instance s'est ouvert à Mascate le 27 janvier. Le 8 mars, il a été condamné à trois ans de prison et à une amende de 500 rials (environ 1 230 euros) pour « atteinte au prestige de l'État », à un an de prison et une amende de 200 rials (environ 490 euros) pour « incitation à manifester », et à trois ans de prison et à une amende de 1 000 rials (environ 2 450 euros) pour « utilisation de réseaux sociaux pour diffuser des informations portant atteinte au caractère sacré de l'ordre public ». Le tribunal a ordonné que ses trois peines de prison soient confondues et qu'il règle l'amende cumulée de 1 700 rials (environ 4 175 euros). Il a été libéré sous caution le 7 avril et son jugement en appel a débuté le 15 avril. Le 9 septembre, la cour d'appel de Mascate a confirmé sa peine de trois ans d'emprisonnement avec trois ans de sursis.

Dans l'intervalle, il a été interpellé chez lui le 10 décembre 2014, en lien avec son blog écrit en octobre dans lequel il comparait les manifestations de 2011 dans la province du Dhofar à celles de 2014 à Hong Kong. Les agents ont perquisitionné son domicile, et saisi son téléphone portable et ses ordinateurs. Ils n'ont pas indiqué à ses proches la raison de son interpellation ni l'endroit où ils l'emmenaient. Les demandes répétées de sa famille sont restées vaines. Selon les informations que détient Amnesty International, Saeed Jaddad a été maintenu en détention et questionné dans la même pièce pendant au moins cinq jours sans pouvoir contacter sa famille ni un avocat. Au bout d'environ cinq jours, les agents chargés de son interrogatoire ont fait pression pour qu'il signe des documents indiquant qu'il s'accusait notamment d'avoir « nui au pays et bafoué ses lois » et « contacté des organes étrangers ». Saeed Jaddad a refusé d'obtempérer, tout comme il a refusé de répondre aux questions du procureur en l'absence d'un avocat, et sa détention a alors été prolongée de sept jours. Il a ensuite été transféré à la prison de Taqah, à environ 40 kilomètres à l'est de Salalah, où il aurait partagé une cellule infestée de cafards et d'autres insectes avec au moins 22 prisonniers et dormi à même le sol. Environ quatre jours plus tard, il a été conduit une deuxième fois au bureau du procureur, où il a de nouveau refusé de répondre aux questions en l'absence de son avocat. Dans la matinée du 22 décembre 2014, il a été libéré en échange d'une caution équivalant à 1 100 euros, et le passeport de son fils a été confisqué à titre de garantie. La première audience dans cette affaire s'est déroulée en son absence le 27 janvier dernier à Salalah.

Amnesty International a recueilli des informations sur des cas de maintien prolongé en détention arbitraire et au secret constatés à Oman en 2013 et 2014. L'organisation a également reçu des informations sur des cas de torture et d'autres mauvais traitements infligés par des agents de la sûreté de l'État à des détenus. Des militants et des détracteurs du gouvernement ont déclaré avoir été frappés, privés de sommeil, soumis à des simulacres d'exécution, détenus à l'isolement pendant de longues périodes, et avoir eu la tête recouverte d'une cagoule, entre autres formes de torture et de mauvais traitements.

Ces dernières années, Amnesty International a noté que la police avait fait un usage injustifié et excessif de la force contre des manifestants pacifiques à plusieurs reprises, et constaté des arrestations arbitraires dans le cadre de manifestations de grande ampleur, des restrictions arbitraires de la liberté d'expression et des lois et pratiques discriminatoires.

Nom : Saeed Jaddad

Homme

Action complémentaire sur l'AU 318/14, MDE 20/2974/2015, 2 décembre 2015

